La coopération à l'école : comment débuter ?

Jean-François Vincent, président de la Fédération nationale de l'OCCE, a bien voulu nous faire part de sa réflexion sur ce qu'il faut mobiliser pour faire vivre la coopération dans le groupe classe. Une solidarité qui ne se décrète pas, mais qui s'apprend, se construit, à l'aide d'outils et de techniques de coopération... mais pas seulement.

«La Coopération scolaire est une œuvre d'éducation. Elle a son but nettement marqué : l'éducation générale de l'enfant; son organisation originale : l'association libre et fraternelle entre égaux ; sa méthode : l'entraide en tous les domaines... »

> Barthélémy Profit La Coopération scolaire française, 1932.

La Coopération à l'école : de quoi parle-t-on au juste ?

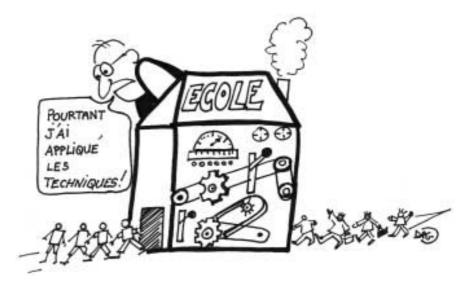
Avant d'aborder la question des techniques ou des institutions « de base » de l'organisation coopérative, il est indispensable de tenter de définir ce que l'on entend par *Coopération à l'école*. En effet, contrairement à une conception assez largement répandue, la Coopération à l'Ecole n'est pas seulement une organisation de la vie de la classe ou une « méthode pédagogique » (la pédagogie coopérative) permettant de gérer au mieux l'hétérogénéité, d'être plus efficace dans son

enseignement ou de rendre les apprentissages plus actifs.

Limiter la Coopération à l'école à un ensemble de techniques ou de dispositifs pédagogiques originaux (le conseil, le quoi d'neuf, la correspondance scolaire, le texte libre, le travail manuel, l'entraide, l'imprimerie, le journal, la coopérative de classe...) c'est prendre le risque de passer à côté de la finalité du projet coopératif d'éducation.

Bien plus qu'une pratique pédagogique, la *Coopération à l'école* est en effet, un projet éducatif, social, politique et économique qui porte le nom de *Coopération*.

Sa finalité est d'éduquer à la Coopération, c'est à dire, d'amener à la Coopération adulte envisagée, dans la construction d'une humanité solidaire et sociale, comme l'alternative politique, économique et sociale non violente:



- d'une part, au libéralisme sauvage et au mondialisme (dont la construction d'une humanité solidaire n'est pas vraiment le souci premier);
- à la dictature du prolétariat... (pour ce qui est de ce point précis, depuis la chute du mur de Berlin, la voie semble, pour la majorité de nos concitoyens, relativement « sans issue »).

Autour de cette idée affirmant la Coopération comme un projet global d'éducation et de transformation sociale, il est intéressant d'analyser la définition qu'en donnait il y a près d'un siècle un de ses grands représentants, le docteur Georges Fauquet : « La fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses membres, mais par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elle demande à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut : le but de la coopération est alors de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle et tous ensemble, à une pleine vie sociale.»

En alternative à l'école de l'individualisme, de la compétition, de l'exclusion, la Coopération à l'école c'est l'école du solidarisme, du mutualisme et de l'associationnisme.

De façon très simple on pourrait dire que la Coopération à l'école cherche à construire l'Ecole coopérative pour construire demain, la société coopérative (1).

« Changer l'école pour changer la société » reste toujours et plus que jamais, l'objectif des pédagogies coopératives.

La Coopération à l'Ecole : quelques portes d'entrée

Les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres et ne se « valent » pas pour construire le citoyen de demain : certaines sont émancipatrices d'autres sont docilisantes.

Qu'il en ait conscience ou pas l'enseignant par son attitude, les droits qu'il reconnaît aux élèves, la façon dont il les considère, les valeurs et principes auxquels il se réfère... participe à la construction de l'image de soi de l'enfant, au développement de son autonomie, aux relations qu'il entretiendra avec ses pairs...

Construire le projet coopératif d'éducation, implique donc de tenter de mettre en cohérence ses pratiques professionnelles, avec les

valeurs et les principes que l'on souhaite construire.

Et c'est dans cette recherche de cohérence entre un projet, des valeurs et des pratiques, que se trouve la « logique » des dispositifs et des structures spécifiques de l'organisation coopérative.

Dans un ouvrage de 1922, intitulé La coopération à l'école primaire, celui que Freinet présentait comme « l'inventeur » de la pédagogie coopérative, Barthélémy Profit, écrivait:

« L'école coopérative c'est une école transformée politiquement, où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose, c'est l'école passée de la monarchie absolue à la république... »

Quelques années plus tard, en 1936 dans L'éducation mutuelle à l'école, il écrivait encore :



« Ainsi par la discipline autoritaire d'une part, par le système de compétition d'autre part, sont empoisonnés les rapports naturels qui devraient exister entre les élèves, comme entre eux et les maîtres. De pareilles méthodes sont en opposition absolue avec la conception de l'idéal moral que nous avons défini le plus rationnel, le plus attachant, le plus facilement accepté de tous.

Il ne peut y avoir aucune solidarité acceptée dans une école où le maître n'est qu'un caporal; il ne peut y avoir aucune coopération possible dans une école où les élèves pratiquent le chacun pour soi. »

Au travers de ces courtes citations on voit très clairement apparaître l'affirmation que pour construire l'école coopérative, les militants ont dès l'origine, affirmé une double nécessité:

- celle de la modification des valeurs de référence de l'Ecole d'une part;
- celle du changement de posture de l'enseignant et la modification du statut de l'élève d'autre part.

C'est dans ces deux objectifs que se trouvent selon moi, « les portes d'entrée » dans la *Coopération à l'école*.

Première porte:

Mettre en cohérence les objectifs éducatifs poursuivis et les pratiques pédagogiques.

« Comment mettre la coopération au cœur des apprentissages ? »

Éduquer et instruire ou plus exactement, éduquer par l'ins-

truction, éduquer au travers d'apprentissages réalisés au sein de groupes hétérogènes est le premier objectif du projet coopératif d'éducation. Comme nous l'écrivons dans notre *Charte de la Coopération à l'École* la façon dont les savoirs se construisent est aussi importante que les savoirs eux mêmes.

Comment former des citoyens solidaires si la valeur de référence de la classe et de l'école, demeure comme le soulignait Profit il y a près de soixante dix ans le « chacun pour soi ».

Quel enseignant avouera d'ailleurs aujourd'hui qu'il cherche à former des élèves obéissants, soumis à la hiérarchie et en compétition frontale les uns contre les autres pour obtenir le meilleur diplôme, la meilleure place? Ce discours serait intenable et pourtant...

L'école a toujours fonctionné en valorisant le travail individuel, l'émulation par la compétition et le mérite personnel. Autant de références qui justifient la sélection, l'exclusion et renvoient la réussite ou l'échec de chaque apprenant à sa seule volonté, à sa propre responsabilité.

Pendant de nombreuses années l'élève a appris à se protéger du regard de son voisin et a appris à réfréner son désir de lui parler et de l'entendre : « Tu dois aider ton prochain, excepté dans cette école où nous ne cessons de t'interdire de l'aider » écrivait Cousinet en 1969.

Quel peut être l'impact éducatif d'une organisation de classe, de dispositifs d'évaluation mettant chaque élève en situation de compétition individuelle, seul à côté des autres, seul responsable de sa réussite comme de son échec ?

Quel peut être cet impact quand cette réalité amène à sélectionner, à exclure les élèves les plus faibles ? Seul contre les autres.

Pour construire une société humaine et solidaire, la coopération et l'entraide, doivent être au cœur des apprentissages scolaires, au cœur d'une école dans laquelle la réussite de quelques uns ne s'effectue pas au détriment des autres, mais contribue à la promotion de tous.

Mais les capacités à coopérer, s'entraider, se soutenir, se respecter, ne se développent pas en faisant uniquement des études de cas, en étudiant les articles d'une déclaration ou d'un règlement ou en participant à quelques actions de solidarité.

Pour se construire elles doivent être vécues et analysées dans une pratique pédagogique ayant comme objectif d' « apprendre à vivre et à apprendre avec les autres, par les autres et pour les autres et non pas seul contre les autres ».

Malheureusement cet apprentissage nécessite des connaissances en dynamique des groupes, en communication... qui ne sont jamais abordées en formation initiale et continue (alors que paradoxalement la nécessité de mettre les élèves en situation interactive de résolution de problèmes est de plus en plus évidente). Les

enseignants qui se lancent dans cette problématique des interactions sociales au service des apprentissage, se heurtent alors à des difficultés qu'ils ont beaucoup de mal à surmonter:

- Les élèves ne savent pas s'aider, ils font à la place de l'autre ;
- Quand on met en place du travail de groupe, il n'y a souvent, qu'un élève qui travaille, ou qui mobilise la parole...
- Comment élaborer des tâches complexes permettant la participation de tous ?
- Comment constituer les groupes en fonction de la nature des activités ou de l'hétérogénéité des élèves ?
- Quelle articulation mettre en place entre temps collectifs et temps individuels ?
- Comment créer des relations positives dans les groupes ?
- Quelle place donner à l'évaluation individuelle dans un travail coopératif ?...

Tous ces constats, toutes ces questions sont difficiles à traiter seul et les difficultés rencontrées viennent souvent contrecarrer les projets les plus généreux.

Sans l'aide d'un collègue expérimenté, ces obstacles deviennent vite décourageants et nombre de nos collègues, faute de soutien, « retombent » dans le « chacun pour soi »...

En matière d'apprentissage coopératif pour reprendre le terme utilisé par nos amis québécois et suisses (coopérative learning pour les Nord-Américains) la « bonne volonté » n'est malheureusement pas suffisante : il ne suffit pas de décréter la solidarité dans la classe pour que celle-ci s'établisse d'elle même.

Le développement construit, progressif des compétences méthodologiques, métacognitives, relationnelles et sociales qui, permettent de travailler ensemble, d'apprendre ensemble, d'apprendre aux autres, en profitant des différences des membres du groupe social, est certainement l'objectif essentiel et premier de la Coopération à l'école (2).

Seconde porte:

La modification des statuts ou la question de l'apprentissage de la démocratie.

Modifier la manière dont se construisent les apprentissage c'està-dire modifier ce que l'on appelle généralement le « climat » de la classe, ne peut se concevoir sans une modification des relations maîtreélèves et de leurs statuts respectifs.

Pendant de nombreuses années l'élève a été considéré comme un récepteur passif, en relation exclusive avec l'enseignant. Regarder attentivement le tableau et le maître, écouter, travailler seul ...étaient les consignes de base de la vie de la classe.

Pour rendre les élèves responsables et acteurs dans tous les aspects de la vie de l'école, et pour ne pas en rester aux mots et aux idées générales, la classe organisée de façon « coopérative » s'appuie sur un certain nombre de pratiques et de structures inspirées pour la plupart, des organisations coopératives, mutualistes ou associatives et remarquablement détaillées par Freinet et ses militants actuels.

A titre d'exemple, on peut citer :

• Le conseil de coopérative qui permet d'organiser et de réguler



la vie de la classe et favorise l'apprentissage du débat.

- Les rôles ou métiers confiés aux élèves qui induisent une implication active de chacun dans la vie de la classe ou de l'établissement (3).
- Les contrats et plans de travail qui permettent l'individualisation des activités et des apprentissages en fonction des besoins (les PPAP bien avant l'heure!...).
- La correspondance scolaire, le journal de la classe ou de l'école qui inscrivent un grand nombre d'apprentissages dans de réelles actions de communication.
- L'écriture des règles de vie de la classe, qui, à partir d'un « projet de vie » explicitant les grands principes qui vont guider la vie de la classe, la participation active des élèves, donne l'occasion d'aborder la question du rapport à la loi à la justice et au droit (4).
- La gestion des projets et des moyens financiers de la coopérative qui permet l'apprentissage de la vie associative.
- L'évaluation formatrice, la coévaluation ou l'auto-évaluation qui favorisent la participation des élèves au suivi de leurs apprentissages...

Dans une classe coopérative, tous les citoyens de la « sociétéclasse », sont ainsi co-responsables, au niveau qui est le leur (en fonction de l'âge, de l'expérience, de la maturité...) de la vie de la classe en général et de l'émancipation de chacun de ses membres.

Ce n'est pas au maître, au directeur ou aux parents de résoudre le problème, de gérer le conflit ou l'échec scolaire, mais c'est au contraire *avant tout* au groupe à envisager des réponses aux questions qui se posent:

- Que peut-on faire pour aider tel élève dans telle discipline ?
- Comment améliorer les relations dans la classe ?
- Comment se procurer l'argent pour notre projet de classe transplantée ?
- Comment intervenir dans une bagarre ou un conflit verbal ?
- Que faire quand un membre du groupe gêne les autres ?
- Comment aider un camarade à apprendre une leçon ?

... Autant de questions, de situations-problèmes en prise directe sur la vie de la classe qui, analysées collectivement, permettront l'élaboration de nouvelles règles, la création de nouvelles structures ressenties comme nécessaires au bon fonctionnement de la classe et à la réussite de chacun.

Pour permettre ces échanges, la classe organisée de façon « coopérative » s'appuie sur la structure de base de l'organisation coopérative : le conseil de coopérative.

Institution essentielle de la coopération (adulte ou scolaire) le conseil de coopérative (que certains appellent parfois conseil de classe ou que les programmmes introduisent sous l'appellation « débat » ou heure de vie de classe) permet d'organiser et de réguler la vie de la classe et favorise l'apprentissage du débat démocratique.

C'est le lieu où les élèves et les enseignants organisent les activités de la classe, la vie du groupe et gèrent l'entreprise classe. La fréquence des conseils, les conditions de fonctionnement, les contenus abordés, les rôles des conseils sont très variables d'une classe à l'autre.

On peut cependant dégager certaines permanences dans les ordres du jour et les sujets traités :

- Organisation et évaluation du travail et des activités de la classe.
- Évaluation des rôles et des responsabilités.
- Élaboration des règles de vie, régulation des conflits et relations dans la classe.
 - Gestion financière des projets...

Mais là encore, il suffit de constater les difficultés rencontrées par nos collègues dans la mise en place de ces temps d'expression, d'échange et de décision, pour réaliser que le débat démocratique nécessite un apprentissage construit.

Pour conclure

Comme j'ai essayé de le montrer au travers de ces quelques lignes, les principales portes d'entrée dans la Coopération à l'école au regard de son projet éducatif, social et politique ont pour nom apprentissage coopératif d'une part et apprentissage de la démocratie d'autre part (5).

Il me semble essentiel, pour bien débuter dans la Coopération à l'école d'avoir clairement conscience de deux choses :

• les dispositifs éducatifs, les structures... sont au service d'un projet global éducatif, social et politique qui dépasse largement la seule sphère pédagogique; • les objectifs visés par la Coopération à l'école sont ambitieux et complexes. Ils nécessitent la coopération entre les adultes enseignants bien sûr mais également la coopération avec les partenaires de la communauté éducative au premier rang desquels se trouvent les parents (6).

La Coopération à l'école a pour objectif d'amener les citoyens de demain à vouloir résister aux menaces qui pèsent sur la démocratie, à lutter contre les dangers de l'exclusion et leur donner le désir de vivre ensemble. Elle vise la construction d'une société respectueuse des différences, une société qui donne la primauté à l'humain...

Ce sont ces objectifs qui doivent guider la réflexion des enseignants qui se lancent dans ce projet plus que jamais essentiel : une école coopérative pour une société coopérative.

Les normes de la classe traditionnelle

- Travaillez seul.
- Ne vous occupez pas des autres.
- Ne demandez pas de conseil ou d'explication à un camarade pendant que vous faites un travail.
- Ne répondez pas quand un camarade vous demande un conseil ou une explication.
- Regardez le tableau ou l'enseignant.
 - Taisez vous.
 - Ne parlez pas à votre voisin.
- Écoutez l'enseignant et n'écoutez pas les autres.



- Ne faites rien que l'enseignant ne vous ait demandé de faire.
- Dites vous que ne réussissent que ceux qui le veulent, tant pis pour les autres.
 - Obéissez.

Les normes de la classe coopérative

- Soyez responsable de votre comportement et de celui du groupe.
- Aidez vos camarades qui ont des difficultés, ils ne le font pas exprès.
- Quand vous avez une difficulté, demandez de l'aide à un camarade avant de demander de l'aide à l'enseignant.
- Confrontez vos opinions, vos démarches, vos résultats.
 - Expliquez, justifiez.
- Participez aux débats collectifs
- Réfléchissez ensemble aux solutions pour améliorer une situation.
- Écoutez les autres et discutez avec eux.
- Prenez en compte l'avis de tous.
- Laissez à tous la possibilité de s'exprimer.

• Exercez des responsabilités dans les groupes et dans la classe.

Jean-François Vincent

Président de la Fédération nationale de l'OCCE Administrateur du Groupement national de la coopération Membre du Conseil supérieur de la coopération

- (1) A titre d'exemple, il faut savoir que Célestin Freinet, était un militant actif de la Coopération adulte participant dès son premier poste à Barsur-Loup à la création d'une boucherie et d'une boulangerie coopératives et de coopératives agricoles. On ne peut comprendre l'engagement pédagogique qui fut le sien, qu'au regard du projet social et politique dont il était porteur.
- (2) On trouvera dans la bibliographie les références d'un certain nombre d'ouvrages consacrés à l'apprentissage coopératif.
- (3) On pourra sur ce sujet consulter les très nombreux articles ou travaux d'André de Péretti (en particulier dans la revue de l'OCCE Animation & Education ou chez Hachette Education).
- (4) La référence incontestable sur ce sujet étant bien entendu l'émérite militant de l'ICEM, Jean Le Gal.
- (5) Sachant que derrière chacune de ces portes se trouvent des pièces communicantes et qu'il est bien entendu assez théorique de dissocier l'apprentissage de la solidarité, l'apprentissage de la démocratie, la question des statuts des élèves...
- (6) Voir le numéro 173 d'Animation & Education.

CHARTE DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE DE LA COOPÉRATIVE DE LA CLASSE À LA CLASSE COOPÉRATIVE : APPRENDRE ET VIVRE COOPÉRATIVEMENT

- 1. L'école, de la maternelle à l'université, a pour finalités le développement de la personne et la formation du citoyen. Dans cette perspective, l'épanouissement de la personne et les pouvoirs réels du citoyen dépendront, non seulement de la nature des savoirs et des savoir-faire, mais également de la façon dont ils auront été construits.
- 2. La citoyenneté concerne la personne dans toutes ses dimensions. Le citoyen est conscient de ses droits et de ses devoirs, s'implique dans la vie de la cité et coopère avec d'autres aux transformations nécessaires de la sociéé.
- 3. L'école doit prendre en compte ces finalités, en développant la participation réelle des élèves à toutes les instances de gestion et de concertation. La citoyenneté doit se construire par la pratique, dès l'école maternelle.
- La démarche coopérative considérant les enfants, les jeunes et les adultes en formation comme des partenaires actifs, associés à toutes les décisions qui les concernent, et se référant à un certain nombre de valeurs comme l'écoute, le respect de l'autre, le partage, l'entraide, la solidarité, la responsabilité, l'autonomie, la coopération, permet cette construction.
- 4. La réalisation de projets coopératifs qui finalisent et donnent du sens aux apprentissages et à l'école, favorise les interactions et donc l'acquisition des compétences.
- 5. Il ne peut pas y avoir d'apprentissages sans évaluations. La démarche coopérative permet la mise en place d'une véritable évaluation formative permanente, dans la mesure où elle s'appuie sur des contrats, instaure des pauses méthodologiques et des moments coopératifs de réflexion métacognitive.

Autant de pratiques qui, en excluant toute forme de compétition individuelle, visent à la réussite de tous.

- 6. L'organisation coopérative des apprentissages prend appuis sur :
- Un projet coopératif, élaboré avec les élèves, pour répondre à la question : « Comment allonsnous vivre, travailler et apprendre ensemble ? »
- Un conseil de coopérative, lieu de parole, structure de gestion, instance de décision, d'évaluation et de régulation.
- La mise en place de groupes modulables favorisant l'individuation, la socialisation, l'expression personnelle, la communication et la réalisation collective de projets.
- Des enseignants garants des objectifs éduca-
- 7. L'organisation coopérative d'une école ou d'un établissement scolaire s'articule autour :
- d'un projet d'école ou d'établissement impliquant tous les élèves ;
- un conseil des délégués ;
- une équipe d'enseignants mettant en application les principes et les valeurs auxquels elle se réfère et capable de coopérer avec les parents et d'autres partenaires, d'une façon pertinente et cohérente.

L'école peut ainsi devenir, pour et avec les élèves, un lieu de vie démocratique, ou chacun pourra s'épanouir, apprendre, se former et réussir.